



Commune
de Miège



Commune
de Venthône



Commune
de Veyras

En vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle Commune fusionnée de Noble-Contrée et la création d'une police municipale au 1^{er} janvier 2021, **les administrations communales de Miège, Venthône et Veyras** mettent au concours le poste de

CHEF DE LA POLICE MUNICIPALE

(H/F) - 100%

Mission

Le titulaire aura pour mission de participer à la mise en place de la nouvelle police municipale de Noble-Contrée. Par la suite, il sera chargé de coordonner et de participer aux activités dévolues à son service, afin d'assurer la sécurité de la population et des entreprises.

Tâches principales

- Mettre en place et conduire la police de Noble-Contrée ;
- Veiller à ce que les attributions des missions de police en application des prescriptions de droit fédéral, cantonal et communal ou en complément d'autres règlements soient appliquées ;
- Collaborer avec la police cantonale et les polices municipales voisines ;
- Assurer diverses tâches administratives en lien avec la fonction.

Profil

- Détenteur du brevet fédéral de policier ;
- Avoir suivi ou être disposé à suivre le cours ISP CC I ;
- Efficacité et habileté dans l'organisation du travail et la conduite du personnel ;
- Flexibilité, autonomie et disponibilité ;
- Faculté d'adaptation, grande capacité de travail et très bonne résistance au stress ;
- Posséder au moins 10 ans d'expérience au sein d'une police municipale ou cantonale ;
- Esprit de synthèse, aisance rédactionnelle, maîtrise des outils informatiques usuels ;
- Doté d'entregent et appréciant les contacts humains ;
- Être domicilié ou prendre domicile dans la commune de Noble-Contrée ou à proximité ;
- L'allemand est un atout.

Entrée en fonction

Le 1^{er} novembre 2020 ou à convenir.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Mme Sophie Tschopp au 078/803.60.80 (conseillère communale et présidente du groupe de travail sécurité pour la fusion). Le cahier des charges décrivant la fonction peut être demandé auprès de l'administration communale de Veyras.

Les offres de service accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, curriculum vitae, photo, extrait du casier judiciaire, diplômes, certificats de travail, prétentions de salaire, références) doivent être adressées à : Administration communale de Veyras, Rue C.C. Olsommer 9, 3968 Veyras, avec mention « Confidentiel – Chef de la police municipale ».

Le délai de postulation est fixé au 10 juillet 2020, la date du timbre postal faisant foi.